

## DOSSIER DE CANDIDATURE – LABEL RSE-QVT

### 1.1 Contenu de l'opération

**Durée globale : 18 mois**

#### Phase 1 : Construction du référentiel local

**Janvier 2018 à Septembre 2018**

- ⇒ Définition des critères locaux (exigences et indicateurs) du label régional RSE-QVT
- ⇒ Validation technique du référentiel par l'AFNOR Certification
- ⇒ Appropriation des spécificités de l'annexe par les BET

#### Phase 2 : Construction du référentiel local

**Début : Octobre 2018**

14 entreprises bénéficient de 12 jours de formation.

- ⇒ 5 jours de formation collective (inter) et 7 jours en entreprise (intra)

Coût global des actions de formation : 105 000 €

Participation Entreprise hors labellisation

| Effectif  | Montant |
|-----------|---------|
| Inf 5     | 600 €   |
| 5 > < 20  | 1 200 € |
| 20 > < 50 | 1 500 € |
| Sup 50    | 2 000 € |

#### Phase 3 : Labellisation

A l'issue de la formation, les entreprises disposent des compétences et outils nécessaires pour leur labellisation.

Le coût de la labellisation est compris entre 5 000 et 10 000 euros .

La durée de validité du label est de 3 ans

#### Phase 4 : Communication

L'opération sera valorisée tout au long du programme.

### 1.2 Prérequis

**Le label régional RSE-QVT est un outil de promotion des entreprises éco-responsables locales. Pour s'inscrire dans le projet pilote, les entreprises candidates doivent répondre aux critères suivants :**

- **Partager une même vision :** Intérêt pour la démarche RSE-QVT ; Sensibilité aux principes de l'économie circulaire ; Envie de participer au développement du Territoire...
- **Etre adhérent à Opcalia Réunion.** Si ce n'est pas le cas, se rapprocher du Cluster GREEN.
- **Etre membre du Cluster GREEN et/ou du SICR** (Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion. Dans le cas contraire, l'entreprise s'engage à adhérer à l'une ou l'autre de ces instances au cours de l'année 2018.

### 1.3 Engagements de l'entreprise

---

➤ **Correspondant entreprise**

L'entreprise désigne pour toute la durée de l'opération un correspondant en charge du suivi de la procédure et une personne ressource.

NB : Dans la mesure du possible, l'établissement privilégiera la réalisation de ces deux fonctions par une seule et même personne.

➤ **Participation entreprise**

L'entreprise s'engage à contribuer à l'opération. Le montant de la participation par entreprise, hors labellisation, est compris entre 600 et 2 000 euros en fonction de l'effectif. (voir tableau ci-dessus).

➤ **Opération collective**

L'entreprise sélectionnée s'engage à participer assidument aux formations dispensées en inter et en intra. Elle s'engage également à inscrire le nombre pertinent de stagiaires pour favoriser l'obtention de sa labellisation.

➤ **Labellisation**

A l'issue des formations, l'entreprise s'engage à se faire labéliser. Au cas contraire, elle pourra être amenée à rembourser certains frais engagés par le Cluster GREEN.

➤ **Publicité**

- Dans le cas d'une communication sur sa performance, l'entreprise labellisée s'engage à ne communiquer que sur les niveaux de labellisation obtenus (initial, progressif, confirmé...). La communication sur la labellisation ne pourra porter que sur l'établissement concerné et non le groupe auquel l'entreprise appartient.
- L'entreprise s'engage à ne pas modifier le logo du label qui doit être commun à tous.

### 1.4 Votre motivation

---

➤ Intérêt pour la démarche RSE-QVT

---

---

---

---

---

➤ Sensibilité aux principes de l'économie circulaire

---

---

---

---

---

- Envie de participer au développement du territoire

---

---

---

---

- Autres

---

---

---

---

## 1.5 Fiche signalétique à compléter et retourner au Cluster GREEN

- Informations principales :

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom & Prénom directeur/directrice : \_\_\_\_\_

Mon entreprise est adhérente à :

- SICR : Syndicat de l'importation et du Commerce de La Réunion  Opcalia Réunion  
 Cluster GREEN : Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement  Autre précisez : \_\_\_\_\_

- Etablissement concerné :

Raison sociale : \_\_\_\_\_

SIRET : \_\_\_\_\_

Effectif : \_\_\_\_\_

- Correspondant établissement :

Nom et prénom | Qualité : \_\_\_\_\_

Email | Téléphone : \_\_\_\_\_

- Personne « Ressource »

Nom et prénom | Qualité : \_\_\_\_\_

Email | Téléphone : \_\_\_\_\_

## 1.6 Recevabilité

---

La candidature est déclarée officielle à réception du dossier papier ou numérique de candidature signé par le responsable de l'établissement.

Deux cas de figures peuvent se présenter :

- I. La candidature est déclarée recevable et éligible au label régional RSE-QVT.
  
- II. La candidature est déclarée en attente d'informations complémentaires. Les informations manquantes sont alors listées et demandées à l'établissement candidat qui dispose de 7 jours ouvrés pour produire sa réponse :
  - a. L'établissement produit les informations manquantes et sa candidature est retenue.
  - b. L'établissement est dans l'incapacité de produire les informations manquantes (ou après réception des documents manquants la candidature est déclarée non recevable et/ou non éligible au label régional RSE-QVT. Le Cluster GREEN précise les raisons dans le courrier envoyé à l'établissement.

## 1.7 Lettre d'engagement

---

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments figurant dans le dossier de candidature.  
Je m'engage à respecter les termes et conditions mentionnés dans ce présent dossier.

Signature et cachet de l'établissement

Date